

FOCUS

17

Février 2017

Quelles sont les entreprises innovantes à Bruxelles et comment innovent-elles ?

Roger Kalenga-Mpala (IBSA), Ariane Wautelet -  **innoviris**.brussels 
empowering research

Entre 2012 et 2014, plus d'une entreprise bruxelloise (de 10 salariés et plus) sur deux a déclaré avoir innové. Mais qu'entend-on exactement par innovation au niveau de la firme ? Et quelles sont les entreprises les plus innovantes à Bruxelles ? Ce Focus propose, à l'aide de la dernière enquête européenne sur l'innovation, une photographie récente des entreprises innovantes à Bruxelles ainsi que des éléments pour positionner Bruxelles par rapport aux autres régions belges et à la moyenne européenne.

Mesure et caractéristiques de l'innovation des entreprises

Les entreprises sont une composante essentielle de l'écosystème d'innovation régional. En effet, une partie significative des activités de recherche et d'innovation est liée à la présence d'un tissu d'entreprises fort au sein du territoire. À ce titre, il est essentiel de comprendre le processus d'innovation dans le secteur des entreprises et ses répercussions économiques.

Le Manuel d'Oslo est la principale source internationale pour la définition et la collecte des données sur l'innovation au niveau de la firme. Ce document de référence couvre exclusivement l'innovation au sein des entreprises et distingue quatre types d'innovation : produit, procédé, organisation ou marketing (→ Encadré 1). Les innovations de produit et de procédé sont généralement regroupées

dans la catégorie des innovations technologiques, tandis que les innovations d'organisation et de marketing sont appelées des innovations non-technologiques. Par ailleurs, il convient de mentionner que l'innovation peut, bien entendu, intervenir dans d'autres secteurs de l'économie et prendre certaines formes qui ne sont pas prises en compte par le Manuel d'Oslo, comme par exemple l'innovation sociale. Les entreprises ne sont pas non plus les seuls acteurs innovants.

Les données statistiques analysées dans ce Focus sont exclusivement fondées sur les principes édictés dans le Manuel d'Oslo et les enquêtes européennes sur l'innovation des entreprises (CIS) qui sont conduites sur ces bases. Ces enquêtes constituent la principale source de données et ont pour vocation de décrire précisément les différents concepts et dimensions de l'activité d'innovation des entreprises. La mesure des activités d'innovation des entreprises s'effectue notamment sur base d'indicateurs sur les innovations effectivement introduites par les entreprises (→ Encadré 2).



1. Définitions de base et exemples d'innovations

Le Manuel d'Oslo de l'OCDE et d'Eurostat et les enquêtes européennes sur l'innovation des entreprises (CIS) définissent différents types d'innovations :

Les **innovations technologiques de produit (bien ou service)** correspondent à l'introduction sur le marché de produits nouveaux ou améliorés de manière significative quant à leurs caractéristiques essentielles. Par exemple, des tissus résistant au feu ou anti-moustique, toitures réflecteurs, médicaments avec solvabilité améliorée, services banking online, shopping online, services de sauvegarde en ligne, etc.

Les **innovations technologiques de procédé** concernent la mise au point ou l'adoption de technologies de production, de méthodes de distribution ou d'activités de support nouvelles ou modifiées de manière significative. Les innovations les plus importantes sont par exemple des équipements d'automatisation, des capteurs real-time ou des lignes d'assemblage à haute vitesse qui peuvent optimiser les procédés.

Les **innovations non technologiques d'organisation** consistent à mettre en œuvre dans la gestion, dans l'organisation du travail ou en matière de relations vis-à-vis de l'extérieur, une nouvelle méthode d'organisation. Ces innovations sont présentes dans tous les secteurs et portent par exemple sur l'introduction d'un système de travail de haute performance (STHP) caractérisé par une organisation holistique avec des structures hiérarchiques plates, rotation des postes, des équipes autogérées, multitâches ou encore des systèmes de formation nouveaux fondés sur des vidéos accessibles des postes de travail des employés.

Les **innovations non technologiques de marketing** sont développées lorsqu'une entreprise met au point un nouveau concept ou une nouvelle stratégie de marketing, qui diffère significativement des méthodes de marketing existantes. Le changement significatif dans le design ou l'emballage de biens ou services et le développement de sites internet pour la promotion et la mise en vente à distance de produits constituent des exemples les plus fréquents de ce type d'innovations.

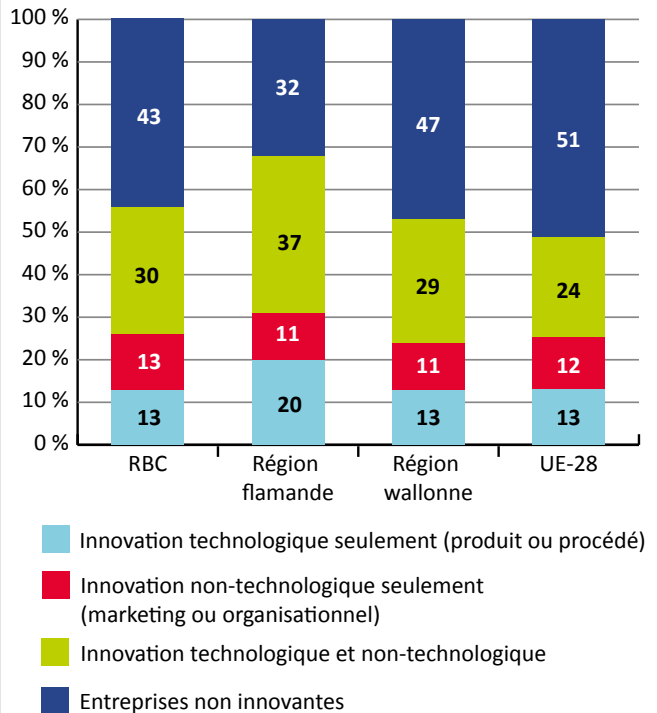
Sources : OCDE et Eurostat, Manuel d'Oslo (2005, en cours de révision) et questionnaire CIS (2012-2014)

Plus d'une entreprise bruxelloise sur deux innove

Entre 2012 et 2014, 57 % des entreprises de 10 salariés et plus situées en Région bruxelloise ont introduit des innovations, selon la dernière enquête communautaire sur l'innovation **01**. En Belgique,

c'est la Flandre qui obtient le meilleur score avec plus de deux entreprises innovantes sur trois. Le pourcentage bruxellois reste toutefois supérieur à la moyenne européenne (49 %). De plus, la Région bruxelloise est qualifiée de « *Strong Innovator* » dans le tableau de bord régional de l'innovation de la Commission européenne (→ Encadré 3).

01 Proportion d'entreprises innovantes dans la population des entreprises de 10 salariés et plus, selon le type d'innovation (en %), 2012-2014



Source : Eurostat, Enquête communautaire sur l'innovation (CIS)

Pour mettre au point des innovations, les entreprises investissent dans la recherche et développement (R&D) mais aussi dans d'autres actifs matériels ou immatériels, les connaissances, les formations, etc. Les entreprises innovantes cherchent ainsi à gagner en compétitivité en développant de nouveaux produits ou procédés, en les améliorant ou en s'efforçant d'optimiser la commercialisation et leur structure organisationnelle.

À Bruxelles, comme ailleurs en Belgique, la majorité des entreprises innovantes de 10 salariés et plus développent des innovations tant de type produit ou procédé (innovation technologique) que de type marketing ou organisationnel (innovation non-technologique). Cette combinaison des modes d'innovation laisse supposer une certaine complémentarité entre les différents types d'innovation dans les entreprises. La part des entreprises engagées dans des innovations uniquement non-technologiques est légèrement plus élevée à Bruxelles que dans les deux autres



2. Enquête européenne sur l'innovation des entreprises (CIS)

Les données statistiques et indicateurs concernant l'innovation des entreprises sont basées sur des enquêtes harmonisées au niveau européen, appelées enquêtes CIS (*Community Innovation Survey* ou Enquête Européenne sur l'Innovation). Ces enquêtes se fondent sur les définitions et concepts du Manuel d'Oslo et des recommandations méthodologiques européennes relatives à la production et au développement de statistiques communautaires sur l'innovation. En coopération étroite avec les États membres, Eurostat formule des recommandations méthodologiques pour les enquêtes CIS, de manière à obtenir un niveau élevé d'harmonisation des résultats d'enquêtes. Ces recommandations couvrent la population cible, la méthodologie d'enquête (incluant les aspects régionaux), le questionnaire d'enquête harmonisé, la collecte, le traitement et la transmission des données et les exigences concernant la qualité des données.

En Belgique, les enquêtes sur l'innovation sont réalisées tous les deux ans. Elles sont coordonnées par le SPP Politique scientifique (Belspo) en collaborations avec ses partenaires régionaux, dont Innoviris pour la Région de Bruxelles-Capitale. La dernière enquête CIS se réfère à la période 2012 – 2014 et aborde entre autres les questions suivantes : nouveaux biens ou services, nouveaux procédés, activités d'innovation en cours ou abandonnées, activités et dépenses d'innovation, coopérations et financements publics dans le cadre des activités d'innovation, nouvelles méthodes organisationnelles, nouvelles méthodes de marketing et innovations avec bienfaits environnementaux.

L'enquête CIS est une enquête par sondage qui cible les entreprises de 10 salariés et plus. Les entreprises enquêtées appartiennent à un large groupe de secteurs de l'industrie et des services marchands défini dans le cadre des recommandations méthodologiques européennes. Il s'agit des secteurs d'activité suivants : activités extractives, industrie manufacturière, production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution, commerce de gros à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles, transports et entreposage, information et communication, activités financières et d'assurances, activités d'architecture et d'ingénierie, activités de contrôle et analyses techniques, recherche et développement scientifique.

régions (13 % contre 11 % respectivement en Région flamande et en Région wallonne).

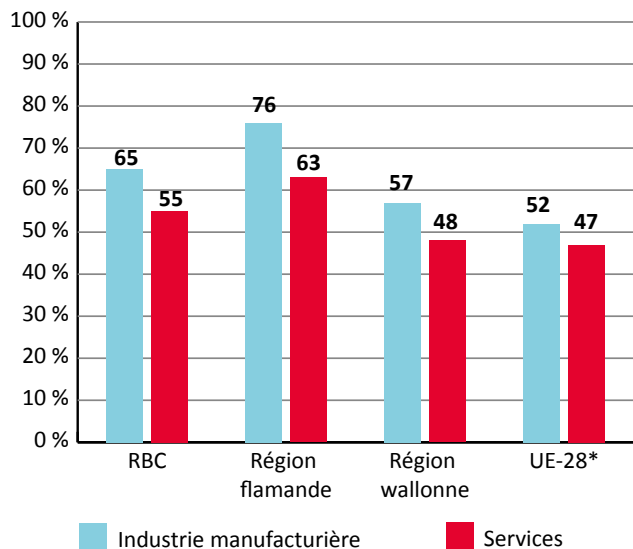
marchands (contre en moyenne environ 62 % en Belgique)^[1].

L'innovation est l'une des priorités des pouvoirs publics régionaux, nationaux et européens. Divers programmes ont été mis en place par ceux-ci afin d'inciter les entreprises à continuer d'investir dans des activités liées à l'innovation. La réalisation des objectifs de ces programmes fait l'objet d'un suivi grâce à des indicateurs notamment basés sur les enquêtes européennes sur l'innovation (→ Encadré 3).

L'innovation se concentre dans les grandes entreprises de haute-technologie

Les entreprises de l'industrie manufacturière sont proportionnellement plus nombreuses à innover à Bruxelles, comme ailleurs en Belgique. Ainsi, on constate qu'entre 2012 et 2014, le taux d'entreprises innovantes (au sens large) était de 65 % dans l'industrie manufacturière contre 55 % dans le secteur des services à Bruxelles ⁰². Les taux d'innovation technologique de type produit ou procédé sont en outre plus faibles dans les entreprises des services que dans celles des industries manufacturières. Rappelons que Bruxelles est principalement une ville de services : plus de 71 % de la valeur ajoutée régionale est réalisée dans le secteur de services

⁰² Entreprises innovantes (tous types confondus) dans l'industrie manufacturière et le secteur des services (en % des entreprises de chaque catégorie), 2012-2014



Source : Eurostat, Enquête communautaire sur l'innovation (CIS)
*Note : les données pour l'UE-28 sont issues de l'enquête CIS 2010-2012.

En analysant les taux d'innovation des entreprises bruxelloises selon leurs secteurs d'activité économique, on constate que les secteurs les plus innovants sont ceux des industries manufacturières de haute technologie ⁰³ : l'industrie pharmaceutique (NACE 21) et le secteur de la fabrication de produits



3. Suivi des activités d'innovation par les pouvoirs publics

Le pourcentage d'entreprises innovantes est l'un des indicateurs clés pour le suivi des politiques publiques ayant trait à la recherche et l'innovation.

Au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale, cet indicateur est explicitement repris dans les documents stratégiques suivants :

- le programme FEDER 2014-2020 : la part des entreprises avec des activités d'innovation (technologiques et non technologiques) devrait atteindre 66 % d'ici 2023 ;
- la Stratégie 2025 et particulièrement l'objectif 9 qui vise à soutenir la recherche et l'innovation ;
- le nouveau Plan Régional pour l'Innovation 2016-2020.

Au niveau européen, le suivi de plusieurs indicateurs dont ceux de l'enquête CIS (par exemple, le pourcentage de PME avec innovation de produit et/ou de procédé) permet de classer les régions dans le *Regional Innovation Scoreboard*. La Région de Bruxelles-Capitale est considérée comme un *Strong innovator* c'est-à-dire une région dont le score se situe entre 90 % et 120 % de la moyenne européenne.

informatiques, électroniques et optiques (NACE 26). Ces secteurs présentent une haute intensité technologique (qui est mesurée par le ratio des dépenses de R&D et de la valeur ajoutée). Ces secteurs ont en revanche un poids plus limité dans l'économie bruxelloise (0,3 % de la valeur ajoutée régionale en 2014)^[2] que dans les autres régions belges.

La taille de l'entreprise constitue un facteur déterminant pour l'innovation. La proportion d'entreprises innovantes augmente avec le nombre de salariés employés. Tous secteurs d'activité confondus, sur 100 entreprises de 250 salariés et plus situées à Bruxelles, 85 ont déclaré avoir innové entre 2012 et 2014, contre 86 au niveau national ⁰⁴. Si les écarts des taux d'innovation entre les régions belges sont très faibles chez les grandes entreprises, ils sont en revanche très marqués dans la catégorie de petites entreprises. Le taux d'innovation des petites entreprises employant entre 10 et 49 salariés

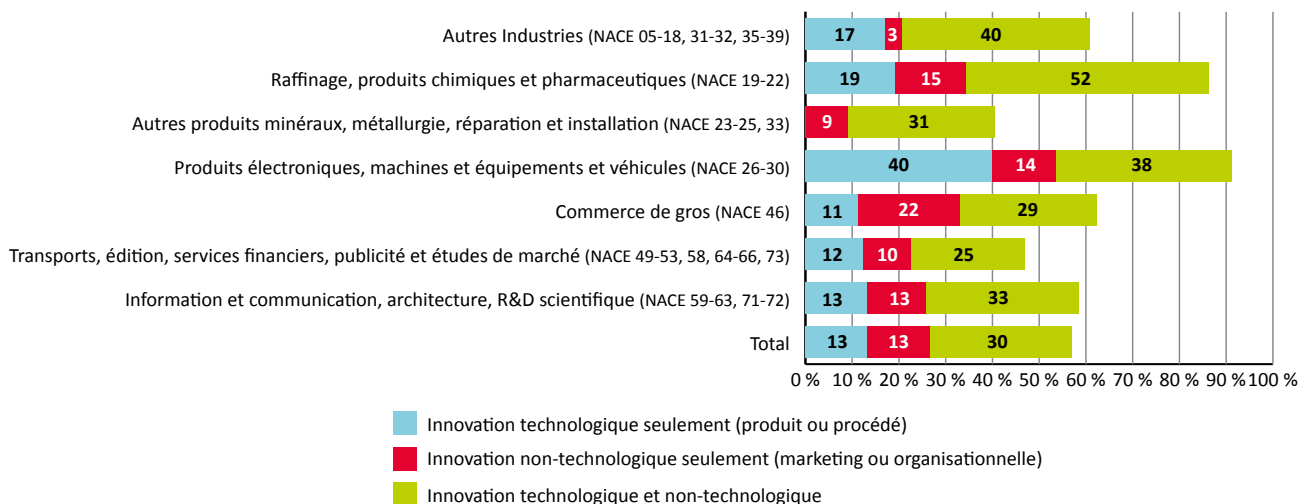
est de 50 % à Bruxelles, contre 59 % au niveau belge. La Flandre se distingue aussi par un taux d'innovation nettement plus élevé au sein des petites et moyennes entreprises que dans les deux autres régions (et que la moyenne européenne).

La valorisation des innovations de produits

Les entreprises innovantes développent de nouveaux biens ou services et cherchent ainsi à gagner en compétitivité. Le degré de nouveauté de ces innovations varie. On distingue :

- nouveauté uniquement à l'échelle de la firme (produit déjà connu sur le marché) ;
- nouveauté sur le marché (dans lequel l'entreprise évolue) ;
- nouveauté de produit à l'échelle mondiale.

03 Entreprises innovantes selon le groupe de secteurs d'activité (en % des entreprises de chaque groupe), Région de Bruxelles-Capitale, 2012-2014



Source : Eurostat, Enquête communautaire sur l'innovation (CIS)

04 Entreprises innovantes (tous types confondus) selon la taille de l'entreprise (en % des entreprises de chaque catégorie), 2012-2014

	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne	UE-28
Petites entreprises (10-49 salariés)	50	64	48	45
Moyennes entreprises (50-249 salariés)	69	76	68	62
Grandes entreprises (250 salariés et plus)	85	87	83	78
Total	57	68	53	49

Source : Eurostat, Enquête communautaire sur l'innovation (CIS)

69 % des entreprises bruxelloises développant des innovations de produit ont introduit un produit dont le degré de nouveauté se situe au niveau de leur marché **05**. Ce chiffre est similaire à celui des autres régions belges mais bien au-delà de la moyenne européenne (53 %). Ce pourcentage tombe à 9 % pour les entreprises de Bruxelles quand la nouveauté se situe à l'échelle mondiale (contre 17 % et 21 % en Région flamande et Région wallonne).

Les entreprises innovantes assurent une partie de leur chiffre d'affaires grâce aux innovations de

produit qui sont introduites sur le marché ; c'est ce qu'on appelle la valorisation économique des innovations. À Bruxelles, en 2014, 8 % du chiffre d'affaires des entreprises qui innovent en produits proviennent des produits (nouveaux pour la firme ou pour le marché) introduits entre 2012 et 2014. Ce pourcentage est inférieur à la moyenne belge (17 %) ^[3]. Le plus souvent, les innovations de produit (bien ou service) introduites sur le marché sont développées par l'entreprise elle-même ou en collaboration avec d'autres entreprises ou organisations, selon l'enquête CIS 2012-2014.

05 Entreprises innovantes avec innovation de produit nouveau pour le marché (en %)

	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne	UE-28
Part des entreprises avec innovation de produit ayant introduit un produit nouveau pour le marché entre 2012 et 2014	69	69	71	52
Part des entreprises avec innovation de produit ayant introduit un produit nouveau à l'échelle mondiale entre 2012 et 2014	9	17	21	n.d.
Part des nouveaux produits (pour la firme et le marché) dans le chiffre d'affaires des entreprises innovantes en 2014	8	n.d*	n.d*	n.d.

Source : Eurostat, Enquête communautaire sur l'innovation (CIS)

*Note : les données pour les régions flamande et wallonne ne sont pas disponibles ; la moyenne belge s'élève à 18 %.

Retour sur l'innovation à Bruxelles et ses défis

Ce Focus analyse les données de la dernière enquête européenne sur l'innovation afin de dégager les principales caractéristiques des entreprises innovantes en Région bruxelloise. Même si cette enquête ne couvre que l'innovation au sein des entreprises de 10 salariés et plus, elle permet de dégager des grandes tendances sur le comportement d'innovation de celles-ci.

Plus de la moitié des entreprises bruxelloises de 10 salariés et plus innovent. Les entreprises innovantes combinent le plus souvent plusieurs

types d'innovations : elles introduisent des innovations technologiques (produit et procédé) au côté d'innovations non-technologiques (marketing et organisationnelle). Le taux d'innovation croît avec le niveau technologique et la taille de l'entreprise : le pourcentage d'entreprises innovantes est le plus élevé au sein des grandes entreprises de secteurs manufacturiers de haute technologie.

L'enquête CIS montre également que les innovations de produits représentent une part relativement plus faible du chiffre d'affaires pour les entreprises bruxelloises qu'en moyenne en Belgique, après leur introduction sur le marché. La valorisation économique des activités d'innovation constitue l'une des priorités de la Région. Cette valorisation doit être envisagée de manière large en intégrant

par exemple la valeur ajoutée pour tous les acteurs de la société. Il s'agit là de l'un des principaux défis auxquels Bruxelles est confronté.

L'autre défi bruxellois est de continuer à inciter

les entreprises, en particulier les PME, à innover. Le soutien public régional pour l'innovation peut prendre des formes multiples qui contribuent à la rendre moins coûteuse et moins risquée pour les entreprises.

Bibliographie

- Belgian Science Policy Office, 2015. *Innovation in Belgium: results from the European innovation survey CIS2012*, Brussels.
- Eurostat, Eurostat metadata. *Results of the community innovation survey 2012 (CIS2012)*, http://ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/en/inn_cis8_esms.htm.
- Eurostat, Statistics Explained. *Glossaire : Haute technologie*, <http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:High-tech/fr>.
- European Commission, 2016. *Regional Innovation Scoreboard 2016*, Brussels, http://ec.europa.eu/growth/industry/innovation/facts-figures/regional_fr
- Innoviris, 2015. *Tableau de bord de la Recherche et de l'Innovation*, Bruxelles.
- Innoviris, *Plan régional pour l'innovation 2016-2020*, <http://www.innoviris.be/fr/politique-rdi/plan-regional-dinnovation>
- IBSA, 2015. *Secteur tertiaire à Bruxelles : quelles activités soutiennent la croissance ?*, Focus n°10, Bruxelles.
- OCDE et Eurostat, 2005. *La mesure des activités scientifiques et technologiques, Principes directeurs proposés pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation technologique*, Manuel d'Oslo, 2005, Paris.
- OCDE, 2015. *Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2015 - L'innovation au service de la croissance et de la société*. Éditions OCDE, Paris.
- Politique scientifique fédérale belge, 2015. *Questionnaire sur l'innovation des entreprises CIS (2012-2014)*, Bruxelles.
- Programme opérationnel FEDER 2014-2020, <http://be.brussels/a-propos-de-la-region/bruxelles-internationale/feder-obtenir-une-aide-europeenne/programme-2014-2020>
- Regional Innovation Scoreboard, http://ec.europa.eu/growth/industry/innovation/facts-figures/regional_fr
- Site Internet www.innovationdata.be
- Stratégie 2025 pour Bruxelles, *Un nouveau dynamisme pour l'économie bruxelloise*, <http://strategie2025.brussels/>

NOTES

[1] Source : IBSA, 2015, Secteur tertiaire à Bruxelles : quelles activités soutiennent la croissance ?, Focus n°10, Bruxelles.

[2] Source : IBSA sur base des données de l'Institut des Comptes Nationaux.

[3] Source : Eurostat, Enquête communautaire sur l'innovation (CIS).

F17OCUS

Inscrivez-vous à la newsletter sur www.ibsa.brussels



Coordination scientifique : Astrid Romain
Comité de lecture : Dries Cuyvers, Amynah Gangji, Line Jussiant (IBSA),
Thomas Maes, Magali Verdonck, Cédric Verstraete (Innoviris)
Rue de Namur, 59 – 1000 Bruxelles – T. 02 435 42 30 – ibsa@perspective.brussels
Éditrice responsable : Astrid Romain
©2017 Région de Bruxelles-Capitale. Tous droits réservés.